

Nouméa, le 12 AVR. 2017

Direction de
l'Environnement

Le Directeur

Service des installations
classées, des impacts
environnementaux et des
déchets

à

Monsieur Georges NATUREL
Maire
MAIRIE DE DUMBEA
Koutio
66 avenue de la Vallée
98835 DUMBEA

Bureau des ICPE

6, route des Artifices -
Moselle
BP L1
98849 Nouméa CEDEX

Téléphone :

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
@
province-sud.nc

affaire suivie par

N° 15125-2017/1-
ISP/DENV

Objet : mise en service d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – plateforme de compostage de déchets verts et de boues de station d'épuration
Pièce jointe : déclaration de la Calédonienne des Eaux de mise en service de son installation

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article 415-7 du code de l'environnement de la province Sud, veuillez trouver ci-joint un exemplaire de la déclaration de mise en service de la Calédonienne des Eaux pour sa plateforme de compostage de déchets verts et de boues de station d'épuration, sise lot n° 130 route de Nakutakoin sur la commune de Dumbéa.

Cette installation soumise à déclaration a fait l'objet de l'arrêté n° 2282-2012/ARR/ DENV du 26 décembre 2012.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement


Jean-Marie LAFOND